

Service social en faveur des élèves

Melun, le 05 septembre 2023

Affaire suivie par :
Françoise MORELLO
Tél : 01 64 41 27 52
Mél : ce.77socialdept@ac-creteil.fr

La Rectrice de l'académie de Créteil

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

à

Mesdames et Messieurs les inspecteurs
de l'éducation nationale chargés des circonscriptions

Objet : Note de procédure information préoccupante 1^{er} degré 2023-2024

Le protocole départemental signé le 8 décembre 2009 entre le conseil départemental, le préfet, les autorités judiciaires, l'éducation nationale, la protection judiciaire de la jeunesse et le Conseil de l'Ordre des médecins, actuellement en cours de réécriture, précise la conduite à tenir pour le recueil, le traitement et l'évaluation des informations préoccupantes.

Les **situations de mineurs en danger ou en risque de danger**, donnent lieu à une concertation au sein des équipes éducatives des écoles dès que possible.

Les Maisons Départementales des Solidarités sont des instances territoriales ressources qui peuvent être contactées et répondre à vos interrogations.

Toute **information préoccupante** en provenance d'une école sera transmise par l'IEN à la **CRIP (Cellule de Recueil des Informations préoccupantes)**, par courriel : crip77@departement77.fr
Le conseil départemental de Seine-et-Marne, en sa qualité de chef de file de la protection de l'enfance sur le département, proposera l'orientation la plus adaptée.

Vous devez systématiquement adresser une copie de l'information préoccupante au Service Social en Faveur des Elèves de la DSDEN (ce.77socialdept@ac-creteil.fr).
Vous serez informés par ce service des suites données à vos écrits par la **CRIP**.

Pour les situations graves de **maltraitance ou de violences sexuelles, crimes ou délits dont vous auriez connaissance**, l'information préoccupante sera alors adressée par l'école à la CRIP **sans délai** sur la boîte courriel : crip77@departement77.fr et en copie à l'IEN et au SSFE.
Aucun autre recueil d'informations ne doit être mis en œuvre.

Si la situation relève d'un cas **d'extrême gravité**, nécessitant une **protection immédiate** de l'enfant, vous procéderez à un envoi direct de l'information préoccupante (qui deviendra un **signalement** auprès du Procureur de la République (avec une copie systématique à la CRIP, et au Service social en Faveur des élèves), ce qui reste une procédure exceptionnelle.

mineurs.pr.tj-melun@justice.fr
mineurs.pr.tj-meaux@justice.fr

L'information préoccupante doit être impérativement renseignée dans toutes les rubriques afin de permettre la prise de décision administrative ou judiciaire par la **CRIP**.

Les parents doivent être informés de ces transmissions et de leurs contenus, **sauf pour les cas de révélations de faits de maltraitances graves ou de violences sexuelles commis au sein de la sphère familiale**, pour ne pas nuire à la sécurité de l'enfant, ni à l'enquête menée par les services compétents.

Il est alors conseillé de prendre attache auprès d'un **cadre protection de l'enfance** de la **CRIP** pour coordonner les interventions.

Les informations préoccupantes des personnels médicaux, infirmiers et sociaux sont des écrits spécifiques transmis directement aux services départementaux respectifs.

L'information préoccupante peut être transmise en parallèle des procédures « faits établissements » et/ou « absentéisme » si la situation le justifie.

Coordonnées des différents services :

Service social en faveur des élèves :

Mme Françoise Morello, Conseillère technique départementale
Cité administrative – DSDEN
20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 Melun cedex
Téléphone : 01 64 41 27 52

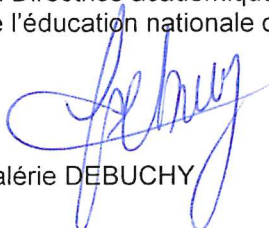
ce.77socialdept@ac-creteil.fr

Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes :

Monsieur Ludovic Hennings,
Direction de la Protection de l'Enfance et des Familles / CRIP 77
77010 Melun cedex
Tel : 01 64 14 77 44

crip77@departement77.fr

Pour la Rectrice et par délégation,
La Directrice académique des services
de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne



Valérie DEBUCHY